

Le Monde.fr, 10 mai 2016

## Guerre et châtimeut : une justice à géométrie variable

LE MONDE | 10.05.2016 à 10h57

Réagir ★ Ajouter   Partager (98)  Tweeter

Par Geneviève Garrigos et Simon Foreman

Ces lignes sont écrites alors que l'incertitude règne sur les négociations de paix pour la Syrie à Genève, et qu'à Paris, le parquet poursuit l'enquête qu'il a ouverte en septembre 2015 quand le Quai d'Orsay lui a officiellement dénoncé les crimes de guerre et contre l'humanité commis, entre 2011 et 2013, par le régime de Bachar Al-Assad. Cette action de la justice française peut sembler dérisoire mais elle mérite d'être prise très au sérieux.

Paradoxalement, ce sont les diplomates – pourtant à l'origine de cette enquête – qui sont les plus hostiles à l'intrusion de la justice dans les relations internationales. Il faut dire que pendant plusieurs siècles, ils en ont écrit tous les chapitres, seuls avec les militaires. Qu'un troisième acteur – le juge – prétende aujourd'hui tenir un rôle sur cette scène est vécu comme une incursion. Le Quai d'Orsay s'oppose ainsi depuis plus de trois ans au vote, par l'Assemblée nationale, d'une proposition de loi du sénateur Jean-Pierre Sueur, pourtant adoptée à l'unanimité par le Sénat, qui étendrait la compétence universelle de la justice française pour réprimer les crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocides commis ailleurs dans le monde.